

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : https://www.irceline.be	 
	
	

Mardi 25 mars 2025, 10H00, mise à jour 12h30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.

SITUATION ACTUELLE

Mise à jour à 12h30 : A 12h00, le seuil de 35 µg/m³ en PM2.5 (en moyenne sur les dernières 24h) est également dépassé en Région wallonne. La phase d'information est donc également activée en Région wallonne.

Des concentrations élevées de particules sont observées à nouveau dans l'air. Les concentrations ont dépassé les seuils d'information en Flandre ce matin : à 5 heures, le seuil d'information de 50 µg/m³ pour les PM10 (moyenne glissante sur 24 heures) a été dépassé, et à 6 heures, le seuil d'information de 35 µg/m³ pour les PM2.5. A 9 heures, le seuil d'information pour les PM2.5 a été dépassé également en Région bruxellois.

En Région wallonne, les seuils d'information ne sont pas dépassés actuellement.

Mardi 25 mars à 09h, les concentrations suivantes (moyenne glissante sur 24 heures, µg/m³) sont observées :

	<i>PM10</i>	<i>PM2.5</i>
Flandre	58	41
Bruxelles	48	36
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	46	32

50 µg/m³ en PM10 et 35 µg/m³ en PM2.5 sont les seuils utilisés par les trois Régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées sont dues aux émissions de particules primaires et à la formation de particules secondaires peu dispersées en raison de conditions météorologiques défavorables (vent assez faible). L'humidité élevée observée actuellement dans les basses couches de l'atmosphère peut également entraîner une croissance hygroscopique des aérosols. Par ailleurs, le temps sec de ces dernières semaines entraîne une remise en suspension des poussières du sol, ce phénomène est à l'origine de concentrations élevées de PM10 dans certaines stations de mesure.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Selon les dernières prévisions, les concentrations devraient diminuer au cours de l'après-midi, mais la moyenne sur 24 heures devrait rester élevée pendant un certain temps.

Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m³ en PM2,5 (en moyenne glissante sur 24h) et à 50 µg/m³ en PM10 (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée dans les régions flamande et bruxelloise.

Demain, la qualité de l'air s'améliorera. Les concentrations de particules fines pourraient à nouveau augmenter plus tard dans la semaine.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): mevrouw Katrien Smet - 0473/99 28 70.
<http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :
info@environnement.brussels ou 02/775.75.75

- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : Mme Virginie Hutsemékers tél. : 02/227.57.09– GSM : 0499/24.54.43
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)